

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière du 7 juillet 2023 - Avis n°2023-08

Avis du CSRPN Hauts-de-France relatif au renouvellement du plan de gestion de la réserve naturelle régionale Ponts d'Ardres 2023-2027

Le Code de l'environnement prévoit que les plans de gestion des réserves naturelles régionales soient soumis à l'avis du CSRPN d'après l'article R332-43.

Les membres du CSRPN soulignent la qualité du document qui leur a été soumis. Ils n'ont pas de réserves particulières limitant la réalisation de ce plan de gestion, néanmoins plusieurs recommandations ont été émises afin de les prendre en compte dans sa mise en œuvre ou à intégrer lors de son prochain renouvellement, en fonction des possibilités (techniques, financières, réglementaires...).

Ces recommandations sont listées ci-après :

- Mettre en place des indicateurs afin de suivre les modèles hydrauliques étudiés et éventuellement pouvoir les adapter au regard du modèle de base tout en tenant compte de l'accélération des phénomènes liés au changement climatique.
- Poursuivre les analyses de la qualité de l'eau notamment concernant les nitrates, nitrites, azote ammoniacal... (antagonisme entre qualité de l'eau qualifiée de bonne et qualification de milieux eutrophes au sein du document).
- Engager une réflexion sur la gestion indépendante des niveaux d'eau entre les différents bassins et évaluer la possibilité de pouvoir effectuer des pompages éventuels dans les watrings – si possible sur le plan réglementaire. Une vigilance et un contrôle régulier seraient à avoir sur la qualité de l'eau pompée. Parallèlement les membres du CSRPN souhaitent que soit analysée la pertinence de réaliser ou pas des opérations de lagunage / curage (également favorable à un maintien suffisant des niveaux d'eau) notamment du fait de l'intérêt du site centré vers l'avifaune peu sensible aux milieux eutrophes. Dans ce contexte il serait utile de lancer / relancer une étude sur les ressources trophiques des bassins en fonction de la nature et la disponibilité des proies pour les différentes espèces d'oiseaux cibles.
- D'une manière générale si l'on s'acheminait vers une gestion indépendante des bassins plus ou moins contraints sur la gestion des niveaux d'eau les objectifs pourraient être revus sur chacune des unités plutôt que de rester sur une approche globale.
- Renforcer l'analyse des végétations aquatiques (algues en particulier, végétations benthiques au sens large...).
- Garder quelques espèces anciennes dans les enjeux (Blongios nain en particulier) à partir du moment où les espèces sont encore observées à proximité relative du site et que les habitats de reproduction sont encore présents au sein de la RNR. Ce qui

amène à envisager un travail complémentaire sur les éventuels facteurs de pressions pouvant peser sur ces espèces (notamment prédateurs ou autres) au sein de la RNR afin de juger de leur absence.

- Parallèlement, poursuivre les inventaires sur les autres groupes faunistiques : chiroptères, entomofaune au sens large (pas uniquement les bourdons) : lépidoptères, rhopalocères & hétérocères, orthoptères... et relativiser l'enjeu du site concernant le Phragmite aquatique.
- Évaluer la pertinence de mettre en place des radeaux favorables à l'avifaune nicheuse en remplacement ou complément de la gestion des îlots qui s'avère assez peu efficace et coûteuse.
- Évaluer la pertinence de réaliser quelques accès (observatoires...) afin de renforcer l'appropriation du site pour le grand public.
- Poursuivre / réactiver les réflexions croisées avec la fédération des chasseurs pour les suivis et/ou la gestion du site.
- Poursuivre les réflexions afin d'aboutir à une maîtrise foncière plus pérenne du site.
- Au regard des coûts de gestion /entretien du site, évaluer la possibilité de bénéficier de mesures compensatoires ou d'actions écologiques menées dans le cadre des approches territoriales ou des entreprises (en cours : démarches PSE, RSE... ou à venir : projet de loi relatif à l'industrie verte...), sites naturels de compensation à l'échelle des collectivités, etc.